



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Projet Communauté bleue

Comment faire de votre paroisse, commune ou institution une «Communauté bleue»?

1. Vous reconnaissez les quatre principes de base des Communautés bleues (voir aussi le document «Projet Communauté bleue en bref»):

Principe n° 1: Reconnaître le **droit universel à l'eau**

Principe n° 2: Reconnaître l'eau comme un **bien public**

Principe n° 3: Renoncer à l'eau en bouteille au profit de **l'eau du robinet**

Principe n° 4: Encourager les **partenariats** public-public

2. Vous désignez une personne de référence pour le projet.

3. Sur le formulaire «Engagement volontaire pour une Communauté bleue», vous décrivez les activités que vous envisagez pour respecter les quatre principes de base. Vous transmettez ce document à la personne en charge du projet Communauté bleue au sein du secteur CËTN des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Actuellement (**mars 2016**), il s'agit de Lisa Krebs, collaboratrice en charge de la coopération au développement :

lisa.krebs@refbejuso.ch

4. L'engagement volontaire sera examiné par un organe compétent.

5. Dès qu'il est approuvé, vous pourrez demander à recevoir le label «Communauté bleue» avec la signature de Maude Barlow, présidente du Conseil des Canadiens (*Council of Canadians*).

6. Vous vous engagez à produire un rapport annuel sur les activités de votre projet Communauté bleue. Il n'y a pas de modèle type pour ce compte-rendu. Le rapport devra parvenir au secteur CËTN avant la fin juin de l'année suivante.

7. Vous participez dans la mesure du possible aux assemblées annuelles des Communautés bleues de Suisse.